

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-03 du 14 avril 2022

### DÉMARCHE DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES RUES DÉPARTEMENTALES.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 relatifs à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-3256 du 12 décembre 2018 arrêtant les cartes de bruit des infrastructures routières et ferroviaires dans le département de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil général n°2011-X-44 du 13 octobre 2011 relative à l'approbation du Plan de maîtrise des nuisances sonores,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-X-55 du 11 octobre 2012 relative au bilan de la mise à disposition du public du Plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales et à l'approbation du Plan,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté du Conseil général n°2012-795 du 12 décembre 2012 relatif au Plan de prévention du bruit dans l'environnement,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE l'engagement de la démarche de révision et de mise à jour du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*